

**TARIFICATION DU SPANC APPLICABLE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014**

Les redevances			
Intitulé	Capacité de l'installation ou flux de pollution	Montant de la redevance	Conditions d'application et observations
<b>Le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter</b>			
Le contrôle des installations neuves	Inférieur(e) à 21 EH	<b>410 €</b>	<i>la part de l'examen préalable de la conception représente 40 % et la vérification de l'exécution des travaux représente 60% de la redevance</i>
	Compris(e) entre 21 et 50 EH	<b>550 €</b>	
	Supérieur(e) à 50 EH	<b>780 €</b>	
Le contrôle des installations réhabilitées	Inférieure à 21 EH	<b>320 €</b>	
	Comprise entre 21 et 50 EH	<b>430 €</b>	
	Supérieure à 50 EH	<b>600 €</b>	
Une contre-visite		<b>100 €</b>	<i>suite à des travaux demandés par le SPANC dans le rapport de vérification de l'exécution de l'installation</i>
Une visite supplémentaire		<b>80 €</b>	<i>au-delà de deux visites effectuées pour la vérification de l'exécution des travaux</i>
<b>Le contrôle périodique du bon fonctionnement et entretien des installations d'assainissement non collectif existantes</b>			
A l'initiative du SPANC	Inférieure à 21 EH	<b>110 €</b>	<i>une visite tous les 10 ans</i>
	Comprise entre 21 et 50 EH	<b>150 €</b>	<i>une visite tous les 10 ans</i>
	Supérieure à 50 EH	<b>220 €</b>	<i>une visite tous les 5 ans</i>
A la demande de l'utilisateur (vente ou demande d'urbanisme)	Inférieure à 21 EH	<b>160 €</b>	
	Comprise entre 21 et 50 EH	<b>220 €</b>	
	Supérieure à 50 EH	<b>310 €</b>	
Une contre-visite		<b>100 €</b>	<i>suite à des travaux demandés dans le rapport de visite et ne nécessitant pas d'examen préalable de conception</i>

Les sanctions financières			
Pour refus de visite		<b>165 €</b>	<i>50 % de majoration par rapport à la redevance du contrôle de bon fonctionnement</i>
Pour non réalisation des travaux demandés dans le délai prescrit		<b>220 €</b>	<i>100 % de majoration par rapport à la redevance du contrôle de bon fonctionnement</i>